



COMMUNICANTES

Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

Numéro 78 – Avril 2014 - 1 euro

EDITORIAL

COMMUNIQUE DE L'ARCHEVECHE DE LYON A LA FRATERNITE SAINT-PIERRE

Votre communauté célébrait jusqu'à présent à l'église du Cœur Immaculé de Marie à Villeurbanne. Le diocèse se séparant de ce lieu, une recherche a été lancée pour trouver une autre église disponible. L'église Saint-Just semblait convenir, sans contrarier pour autant les activités de la paroisse Saint-Irénée – Saint-Just.

Après consultation de la Paroisse Saint-Irénée – Saint-Just et de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, son Eminence le Cardinal Philippe Barbarin a donc décidé de mettre l'église Saint-Just à la disposition de la Fraternité Saint-Pierre pour le culte, dès la rentrée de septembre 2014.

L'église Saint-Just reste canoniquement sous la responsabilité de la paroisse et de son curé, le Père Joël Tapsoba. Une convention a été établie pour régler les questions pratiques.



Le Cardinal Philippe Barbarin remercie la paroisse Saint-Irénée – Saint-Just pour son accueil fraternel de la Fraternité Saint-Pierre. Que le Seigneur nous donne de grandir dans la communion afin que le monde croie !

Vous souhaitant une bonne fin de Carême et une belle montée vers Pâques, j'assure la communauté de la Fraternité Saint-Pierre de mes prières.

Bien avec vous,

Père Patrick Rollin, Vicaire Général Mission/Lyon



Mes bien aimés paroissiens,

Cela fait un peu plus de trois ans maintenant que nous avons appris que l'église du Cœur Immaculé de Marie, où nous nous retrouvons tous les dimanches depuis septembre 2008, changera d'affectation. Depuis lors, vos prêtres travaillent avec l'évêché à une solution stable pour que nous soyons relogés dans des conditions adaptées à notre communauté.

Dans un échange fraternel et un dialogue constructif avec toutes les parties concernées, nous avons pu arriver à une solution qui répond idéalement à nos besoins et à nos attentes.

C'est donc avec beaucoup de joie et d'émotion, que je peux aujourd'hui vous annoncer qu'à partir du dimanche 7 septembre 2014, nous nous retrouverons pour les messes des dimanches matin, jours de fêtes, solennités, mais aussi pour tous les actes du culte, tels que baptêmes, mariages,

et enterrements, dans la vénérable et prestigieuse église lyonnaise de Saint-Just.



Cette église, que vous connaissez sans doute tous, se situe dans le 5^e arrondissement, rue des Farges, sur la colline de Fourvière, à l'ombre de Notre-Dame.

Notre communauté, mais aussi la Fraternité Saint-Pierre dans son ensemble, sont honorées de la confiance qui nous est accordée par notre archevêque, le

Cardinal Barbarin. L'église Saint-Just est en effet l'une des plus anciennes et des plus prestigieuses églises de Lyon, avec une histoire et un patrimoine riches que nous aurons à cœur de découvrir et de valoriser.

Je tiens en outre à remercier le curé et les paroissiens de la Paroisse Saint-Irénée de nous accueillir comme des frères. Enfin, nous ne pouvons pas oublier l'accueil que nous ont réservé jusqu'à ce jour les paroissiens du Cœur Immaculé de Marie, ainsi que les prêtres qui en avaient la charge.

Mes bien chers fidèles, c'est une nouvelle page de notre communauté qui va s'ouvrir le 7 septembre prochain ; et, comme un clin d'œil de la Providence, cette première messe sera la solennité de Saint-Just, 13^e évêque de Lyon.

La Messe solennelle du saint jour de Pâques sera célébrée en action de grâces pour cette magnifique nouvelle.

Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous.
Saint Just, priez pour nous.

Abbé Brice Meissonnier, supérieur



CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

FEVRIER – MARS 2014

Samedi 1^{er} février

La Révérende-Mère Elvira et sa communauté des Petites-Sœurs de Saint-Joseph assistent à leur demande à la messe tridentine dans leur chapelle. Le repas qui suit est une belle occasion pour faire plus ample connaissance.

Jeudi 13 février

Monsieur l'abbé Jean-Laurent Lefebvre (économiste FSSP-France) et Monsieur Danielou (comptable FSSP-France) logent à la maison à l'occasion d'une formation des économistes ecclésiastiques.

Vendredi 14 février

Le Père Jehan de Belleville (osb) et un de ses religieux brésilien sollicitent l'hospitalité de la Maison. Ils nous donnent de bonnes nouvelles de leur fondation dans le diocèse d'Impéria, en Italie.

Vendredi 28 février

Monsieur l'abbé Alban Cras et 11 séminaristes français de première année dont il a la charge, sont à la Maison. Ces jeunes candidats au sacerdoce assistent à une formation à la fonction d'animateur pour nos camps d'été. Cette formation est imposée par l'administration française. Leur présence permet de faire rayonner un bon esprit chrétien auprès des autres participants du stage.

Dimanche 9 mars

Le Révérend Père Louis-Marie de Blignières, ancien Prieur et fondateur de la Fraternité Saint-Vincent Ferrier qui assure la prédication de Carême à notre communauté lyonnaise. C'est aussi l'occasion pour nos paroissiens de découvrir ou de redécouvrir le vénérable rit dominicain.

Ce même dimanche, Monsieur l'abbé Meissonnier est à Versailles pour prêcher le Carême en la chapelle de l'Immaculée Conception desservie par la Fraternité Saint-Pierre. Monsieur l'Abbé a la joie de retrouver de très nombreux anciens paroissiens.

Mercredi 12 mars et jeudi 13 mars

Messieurs les abbés Berg et Ribeton, Supérieur Général et Supérieur du District de France, sont de passage à la Maison.

Mercredi 12 mars – dimanche 16 mars

M. l'abbé Benoît Guichard, en poste aux Etats-Unis mais de passage à Fribourg (Suisse), reste quelques jours à la Maison de Francheville pour se reposer. Il découvre non seulement notre communauté de fidèles, mais aussi la culture lyonnaise avec une visite détaillée de la Croix-Rousse.

Mercredi 19 mars – jeudi 20 mars

Monsieur l'abbé Jean-Laurent Lefebvre et Monsieur Danielou sont de nouveau à la maison pour continuer leur formation d'économistes.

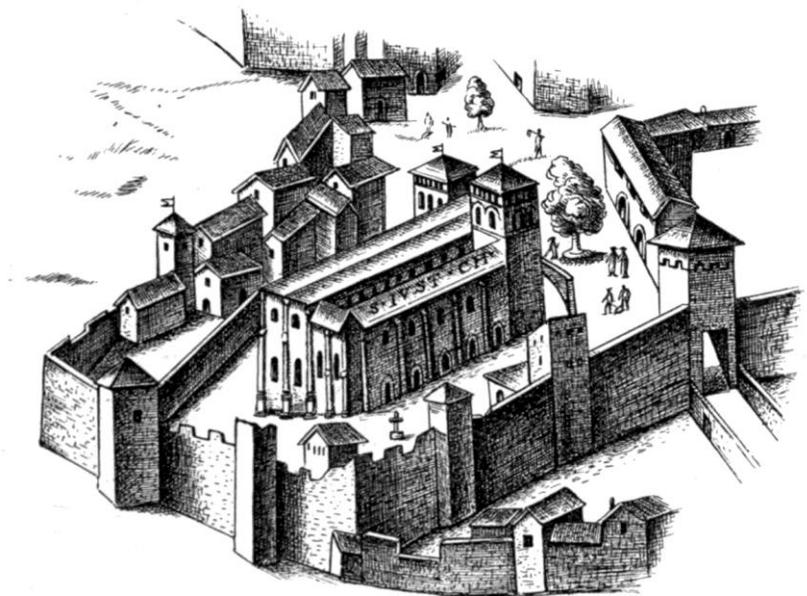
Dimanche 23 mars

Prédication à toutes les messes et quêtes au profit de l'Aide à l'Eglise en Détresse. Nous avons la grande joie d'accueillir le Père Charles-Arsène Randrianasolo, de Madagascar. Le Père est actuellement étudiant (Doctorat en théologie) à l'université catholique de Lyon. Il nous informe sur la situation des catholiques persécutés dans le monde et aussi des catholiques en difficultés comme dans son pays. Il nous dit aussi sa joie d'assister pour la première fois de sa vie à la messe dans la forme extraordinaire.

HISTORIQUE DE L'ÉGLISE SAINT-JUST

Saint Just et les Sept Frères Macchabées.

Justus (ou Just) fut le treizième évêque de Lyon. On sait qu'il participa au concile de Valence en 374 et à celui d'Aquilée en 381. Peu après, ainsi que le raconte sa Vie (Ve siècle), il se dépouilla des insignes de l'épiscopat et s'exila dans le désert de Scete en Egypte, à la suite du lynchage d'un forcené meurtrier aux portes de sa cathédrale, lynchage dont il se tint pour responsable. Il mourut en Egypte quelques années plus tard, bientôt suivi par son clerc Viateur, qui l'avait accompagné. Les Lyonnais allèrent chercher leurs corps et les ensevelirent dans un mausolée de la grande nécropole de Saint-Irénée - Saint-Just, à l'emplacement de l'actuel Jardin archéologique, rue des Macchabées.



Saint-Just en 1550 (d'après un plan du xv^e siècle).

Une basilique s'éleva bientôt à côté de ce mausolée (Ve s.). D'après le Martyrologe du Viennois Adon (IXe s.), elle était à l'origine dédiée aux Frères Macchabées, martyrs juifs du IIe siècle avant J.C., dont le culte était très répandu dans l'Eglise ancienne. Les corps de Just et de Viateur y furent

transférés à une date inconnue, d'où le nom de Saint-Just que prit la basilique : elle le portait déjà au VIII^e siècle.

L'église des Macchabées, puis de Saint-Just, rue des Macchabées

Plusieurs sanctuaires se succédèrent sur les lieux : la basilique du Ve siècle fut reconstruite au VI^e siècle, restaurée au IX^e sous l'évêque Rémi (qui y fut enterré), et entièrement reconstruite aux XII^e-XIII^e siècles pour en faire la plus grande église de Lyon après la cathédrale. Depuis le IX^e siècle elle était desservie par un chapitre (ou collège) d'une vingtaine de chanoines.

Autour de leur église les chanoines-barons de Saint-Just élevèrent un cloître fortifié qui abrita pontifes et têtes couronnées : le pape Innocent IV y séjourna sept ans, de 1244 à 1251 (il présida le premier Concile de Lyon en 1245), le pape Clément V y fut couronné en 1305 ; les rois de France saint Louis (Louis IX), Philippe le Bel, Charles VIII y résidèrent aussi, de même que la régente Louise de Savoie, mère de François 1^{er}.

La nuit du 30 avril au 1^{er} mai 1562, les Réformés se rendirent maîtres de la ville de Lyon : le surlendemain les troupes du baron des Adrets entrèrent dans Saint-Just et commencèrent la destruction du cloître et de tout ce qu'il contenait. L'église fut sapée en septembre de la même année.

L'église actuelle de Saint-Just, rue des Farges

Il faut dire qu'indépendamment des raisons purement religieuses de cette destruction, la ville de Lyon elle-même l'avait envisagée pour construire en ce lieu une citadelle destinée à renforcer sa protection. Mais cela ne s'était pas fait, et cela ne se fit pas non plus à ce moment-là.

Cependant les chanoines se méfiaient, aussi choisirent-ils de reconstruire leur collégiale à l'abri des murs de la ville, à l'emplacement où nous la voyons aujourd'hui. La construction alla assez vite pour qu'à Noël 1565 les chanoines pussent y célébrer les offices et y exposer les reliques qui avaient échappé aux destructions : le chef de saint Just et la main de saint Alexandre. Mais ensuite le manque d'argent se fit cruellement sentir et le

rythme ralentit beaucoup : consacré en 1591 par Mgr d'Épinac, le nouveau sanctuaire resta sans chevet ni façade pendant soixante-dix ans. On put élever, en 1661, un chœur dont le prolongement ajoutait près d'un tiers à la longueur totale ; l'église agrandie fut à nouveau consacrée par Mgr de Neuville en 1663. Ce chœur fut fermé par la construction en 1666 d'un jubé aujourd'hui disparu. Il faudra attendre le début du XVIII^e siècle pour que soient construits par les architectes Delamonce père et fils la belle façade actuelle et les pilastres corinthiens de la nef et leur entablement.

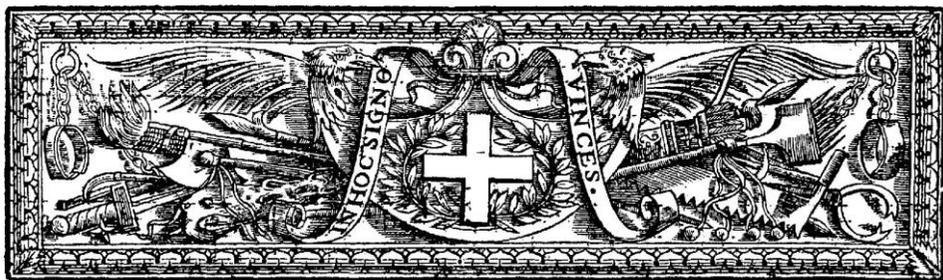
Saint-Just fut en vedette dès le début de la Révolution, car son curé, l'abbé Bottin, fut le premier curé lyonnais à prêter serment à la Constitution Civile du clergé le 14 novembre 1790. La même année le chapitre est dissout et tous ses biens sont confisqués ; plusieurs de ses membres seront guillotines.

Bien que l'exercice du culte ait repris dans l'église dès le 15 novembre 1795, elle ne fut rouverte officiellement qu'en 1803 dans le cadre concordataire : de première collégiale et paroissiale qu'elle était, elle n'est plus que paroissiale. Le curé, Irénée Boué (1827-1844), déploiera des trésors d'énergie pour embellir son église et réparer les dommages causés par la Révolution ; ainsi fera-t-il appel en 1831 à l'architecte J. Gay pour élever l'arc triomphal du chœur et établir au revers de la façade d'entrée les deux retables qui servent d'écrin au baptistère et au bénitier.

La révolution de 1848 mit elle aussi en vedette le curé de Saint Just, l'abbé J.-M. Gonin, qui proclama en bénissant un arbre de la Liberté : « Le Fils du charpentier est mort sur l'arbre de la liberté. La République a toute la sympathie des prêtres »...

Depuis 1970 les paroisses de Saint-Just et de Saint-Irénée sont réunies et des raisons purement pratiques ont fait progressivement choisir l'église Saint-Irénée comme lieu habituel du culte.

D'après la plaquette « L'église Saint-Just de Lyon », de l'Association Culturelle des Sanctuaires de Saint-Irénée et Saint-Just.



ORDO LITURGIQUE

Avril 2014

Mardi 1 Avril : Mardi de la quatrième semaine de Carême, 3ème classe, violet.

Mercredi 2 Avril : Mercredi de la quatrième semaine de Carême, 3ème classe, violet.

Jeudi 3 Avril : Jeudi de la quatrième semaine de Carême, 3ème classe, violet.

Vendredi 4 Avril : Vendredi de la quatrième semaine de Carême, 3ème classe, violet (*abstinence*).

Samedi 5 Avril : Samedi de la quatrième semaine de Carême, 3ème classe, violet.

Dimanche 6 Avril

Dimanche de la Passion, 1ère classe, violet.

Lundi 7 Avril : Lundi de la Passion, 3ème classe, violet.

Mardi 8 Avril : Mardi de la Passion, 3ème classe, violet.

Mercredi 9 Avril : Mercredi de la Passion, 3ème classe, violet.

Jeudi 10 Avril : Jeudi de la Passion, 3ème classe, violet.

Vendredi 11 Avril : Vendredi de la Passion, 3ème classe, violet.

Samedi 12 Avril : Samedi de la Passion, 3ème classe, violet.

Dimanche 13 Avril

Dimanche des Rameaux (Second Dimanche de la Passion), 1ère classe violet.

Lundi 14 Avril : Lundi Saint, 1ère classe, violet.

Mardi 15 Avril : Mardi Saint, 1ère classe, violet.
Mercredi 16 Avril : Mercredi Saint, 1ère classe, violet.
Jeudi 17 Avril : Jeudi Saint (messe vespérale solennelle), 1ère classe, blanc.
Vendredi 18 Avril : Vendredi Saint (Action liturgique de l'après-midi), 1ère classe, violet.
Samedi 19 Avril : Samedi Saint (Vigile pascale), 1ère classe, violet/blanc.

Dimanche 20 Avril

**Dimanche de Pâques - Résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ
1ère classe, blanc.**

Lundi 21 Avril : Lundi de Pâques, 1ère classe, blanc.
Mardi 22 Avril : Mardi de Pâques, 1ère classe, blanc.
Mercredi 23 Avril : Mercredi de Pâques, 1ère classe, blanc.
Jeudi 24 Avril : Jeudi de Pâques, 1ère classe, blanc.
Vendredi 25 Avril : Vendredi de Pâques, 1ère classe, blanc.
Samedi 26 Avril : Samedi *in Albis*, 1ère classe, blanc.

Dimanche 27 Avril

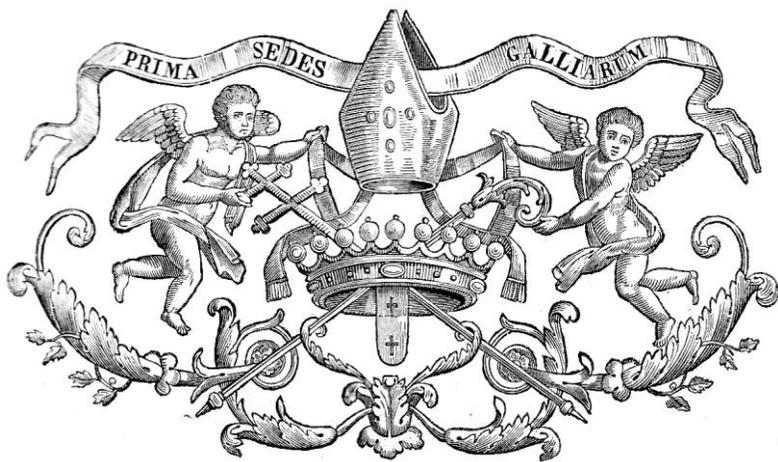
**Dimanche *in Albis* (de *Quasimodo*) - Octave de Pâques
1ère classe, blanc.**

Lundi 28 Avril : St Paul de la Croix, confesseur, 3ème classe, blanc.
Mardi 29 Avril : St Pierre de Vérone, martyr, 3ème classe, rouge.
Mercredi 30 Avril : Ste Catherine de Sienne, vierge et docteur, 3ème classe, blanc.
Jeudi 1^{er} Mai : St Joseph Artisan, époux de la Bse Vierge Marie, 1ère classe, blanc.
Vendredi 2 Mai : St Athanase, évêque et docteur, 3ème classe, blanc.
Samedi 3 Mai : De la Sainte Vierge (*Salve sancta parens* - temps Pascal), 4ème classe, blanc.

Dimanche 4 Mai

**Deuxième Dimanche après Pâques (Dimanche du Bon Pasteur)
2ème classe, blanc.**

PRIERE A SAINT JUST
XIII^{ÈME} EVEQUE DE LYON ET CONFESSEUR.



O Dieu, qui, pour faire briller la richesse et la variété de vos grâces, avez inspiré à saint Just de se retirer dans la solitude après l'avoir appelé à la conduite de ce troupeau dont nous sommes les brebis, accordez-nous, par son intercession, d'être toujours attentifs à votre voix, malgré les distractions du siècle, et de ne jamais résister à votre sainte volonté, Ainsi soit-il.

Saint Just, priez pour nous.

QUELS DEVOIRS POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS ?

« La fécondité de l'amour conjugal ne se réduit pas à la seule procréation des enfants, mais doit s'étendre à leur éducation morale et à leur formation spirituelle. Le rôle des parents dans l'éducation est d'une telle importance qu'il est presque impossible de les remplacer. Le droit et le devoir d'éducation sont pour les parents primordiaux et inaliénables. » CEC 2221

I- Les devoirs des parents

a) aimer leurs enfants

Les parents considéreront leurs enfants comme le prolongement d'eux-mêmes et les aimeront d'un amour éclairé qui saura éviter une trop grande sévérité et une faiblesse coupable. Aimer ses enfants est une évidence, mais *il ne s'agit pas simplement d'aimer mais de bien aimer, c'est-à-dire de chercher le bien de ses enfants, de faire en sorte qu'ils deviennent des adultes équilibrés et responsables.* Cela demande donc **un amour sans faiblesse** (courage de corriger les défauts), **sans égoïsme** (ne pas rechercher sa propre satisfaction avec ses enfants, mais leur propre bien), **sans partialité** (pas d'injustes préférences).

b) pouvoir à leur éducation corporelle

Ce devoir concerne :

- **La conservation de la vie corporelle** : ne rien faire qui puisse mettre en péril la vie elle-même ou entraver le développement normal de la vie et de la santé ; chercher, au contraire, ce qui peut favoriser ce développement, sans cependant s'embarrasser de soins excessifs et inutiles.

- **Le choix d'un état de vie** : les parents laisseront aux enfants la liberté de choisir leur état de vie principal (célibat, mariage, vocation religieuse, etc.) ; mais ils s'efforceront de les guider dans l'exécution concrète de l'état de vie.

- **La prévision de l'avenir** : les parents donneront ou feront donner aux enfants une instruction convenable et, dans la mesure de leurs moyens, leur laisseront un héritage suffisant.

c) pouvoir à leur éducation spirituelle et morale

C'est là la plus grave obligation des parents. Les parents devront :

- Faire baptiser le plus tôt possible les enfants, c'est-à-dire « dans les premières semaines » (CIC 867).
- Veiller, aussitôt que l'enfant atteint l'âge de raison (et même on peut dire que cette formation doit déjà précéder l'âge de raison), à lui inculquer les premières notions de ses devoirs religieux : prières et pratique des vertus convenables à leur âge. Ils doivent leur préparer le plus tôt possible le bienfait de la sainte communion. S'assurer encore de la bonne instruction religieuse de ses enfants. On pense ici aux habitudes chrétiennes qui marquent tant les enfants : prière en famille, bénédictions...
- Corriger les défauts de leurs enfants. La correction doit être *juste, opportune, mesurée et exempte de dureté*.
- Donner à leurs enfants le bon exemple en toute chose. L'exemple des parents a une importance particulière tant au niveau humain qu'au niveau religieux. Surtout quand les enfants grandissent : ils voient les faiblesses de leurs parents de façon beaucoup plus lucide... et peuvent alors être intraitables avec eux et rejeter en bloc l'éducation sans faire de distinctions. *Montrer le bon exemple n'est pas un moyen d'éduquer, c'est le seul !*

En un mot les parents chrétiens doivent donner aux enfants une éducation chrétienne.

La question de l'école

Le choix d'une école catholique est « un devoir moral grave » (Pie XI). Les parents veilleront à ce que l'école fréquentée par leurs enfants non seulement ne présente aucun danger pour l'éducation chrétienne de ceux-ci, mais encore soit un précieux auxiliaire de cette éducation.

Le principe est : « *A enfants chrétiens, écoles chrétiennes.* » L'école chrétienne est celle où la religion est officiellement enseignée et pratiquée, où la morale chrétienne et les pratiques religieuses sont en honneur, où les maîtres et maîtresses donnent eux-mêmes l'exemple d'une vie chrétienne.

Mais parfois, *pour des raisons graves et qu'on ne saurait mépriser*, il n'est pas toujours possible à des parents chrétiens d'envoyer leurs enfants dans des écoles chrétiennes. Voici, en ce cas, quelles règles pratiques s'imposent à leur conscience :

- Ne jamais, « quel que soit le dommage temporel qu'ils puissent éprouver », envoyer leurs enfants dans une école « où l'on enseigne, où l'on

fait des choses contraires à la doctrine catholique ou aux bonnes mœurs » (*Instruction du S. Office*, 24 novembre 1875).

- Quand l'école n'est pas hostile mais simplement neutre, deux conditions s'imposent pour qu'on puisse tolérer leur fréquentation : « il faut que rien, dans cette école, ne puisse porter atteinte à la conscience de l'enfant ; il faut, en outre, que les parents et les prêtres suppléent, en dehors des classes, à l'instruction et à la formation religieuses que les élèves n'y peuvent recevoir » (*Lettre des évêques français*, 14 septembre 1909).

II- Les devoirs des enfants

Les devoirs des enfants sont l'expression de la vertu de piété filiale, dont le 4^e commandement est l'expression divine. La vertu de piété filiale est la vertu spéciale par laquelle nous donnons à nos parents l'hommage auquel ils ont droit **comme principes de notre existence**. On n'honore pas ses parents parce qu'on estime qu'ils ont été de bons parents, mais simplement parce que ce sont nos parents, qu'ils nous ont donné la vie et, la plupart du temps, beaucoup d'autres choses.

a) amour

L'amour doit être affectif et effectif.

- Affectif (dans le cœur) : l'amour filial souhaite pour les parents tout ce qui peut leur être utile spirituellement ou temporellement. L'amour affectif interdit aux enfants des sentiments de haine ou d'indifférence.
- Effectif (dans la volonté) : l'amour filial donne extérieurement aux parents des signes d'affection. L'amour effectif porte les enfants à parler aux parents avec aménité, à vivre en paix avec eux, etc

b) respect

Comme l'amour, le respect doit être intérieur et extérieur. Les enfants peuvent pécher contre le respect dû à leurs parents par des paroles, par des signes, par des actes positifs ou même par de simples omissions (en affectant, par exemple, de ne pas les connaître devant d'autres personnes). « *On pèche gravement contre ce devoir lorsqu'on parle grossièrement à ses parents (respect dans le langage), lorsqu'on les injurie (...) lorsqu'on les méprise ou qu'on rougit d'eux parce qu'ils sont ignorants ou pauvres et qu'on est instruit et riche.* » (CEC)

c) obéissance

Les enfants doivent obéir aux ordres de leurs parents en tout ce qui concerne les soins qu'ils doivent recevoir d'eux (*Cf. Colossiens, III, 20 ; Ephésiens, VI, 11*). Le péché de désobéissance devient grave quand les parents donnent un ordre formel et en matière grave, c'est-à-dire quand la désobéissance est susceptible d'entraîner un grave dommage à l'enfant ou à sa famille. Le devoir de l'obéissance cesse quand les enfants ne sont plus sous le pouvoir des parents, c'est-à-dire à leur majorité ou à leur émancipation, à moins qu'ils ne demeurent encore sous le toit paternel. Mais, si le devoir de l'obéissance cesse, le devoir de l'amour et du respect demeure toujours.

d) assistance

L'assistance due aux parents consiste à les visiter, à les assister dans leurs besoins spirituels et temporels, leur vieillesse et leurs infirmités. C'est mal aimer ses parents que d'empêcher le prêtre de leur apporter les derniers sacrements, sous le prétexte de ne point « les effrayer » par la pensée de la mort.

III- Frères et sœurs et autres parents

Le bonheur des époux se complète dans la famille par la bonne entente et l'affection réciproque des frères et des sœurs. Les frères et les sœurs veilleront à ce que l'habitude de vivre ensemble ne diminue pas, dans leurs relations quotidiennes, le respect mutuel qu'ils se doivent. Aux plus jeunes, les aînés accorderont aide et protection ; ils s'efforceront de les édifier par leurs bons conseils et surtout par leurs bons exemples. Plus tard, lorsque les enfants auront quitté la maison paternelle pour fonder un foyer à eux, ils se souviendront toujours qu'ils sont « frères et sœurs », se soutiendront mutuellement et éviteront les sottises et mesquines rivalités d'intérêt.

IV- La grande famille spirituelle : l'Eglise

1- Devoirs réciproques des fidèles et des pasteurs

Nous sommes tous les enfants du même Père, Dieu, de la même mère, la Sainte Eglise. Le chef suprême de l'Eglise, le pape, est appelé officiellement « le Saint-Père ». L'évêque est le père de son diocèse.

a) les fidèles

Ils se trouvent, à l'égard des pasteurs, toute proportion gardée, dans la situation des enfants vis-à-vis de leurs parents. Les mêmes devoirs d'affection, de respect s'imposent, mais l'obéissance est limitée aux actes légitimes du ministère pastoral. Toutefois, on ne manquera pas non plus de solliciter les conseils et les avis des pasteurs lorsque cela est utile ou nécessaire.

L'assistance spirituelle et matérielle est due également aux pasteurs :

- assistance spirituelle en priant pour eux, et en se faisant leurs auxiliaires dans les œuvres d'action catholique ;
- assistance matérielle en les aidant de leurs ressources (denier du culte) là où les prêtres n'ont que les offrandes des fidèles pour vivre : « Le Seigneur lui-même a prescrit à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile » (*1^{ère} aux Corinthiens, IX, 14*).

b) les pasteurs

De leur côté, ils doivent accomplir avec affection et dévouement tous les devoirs que leur ministère sacré leur impose à l'égard des fidèles :

- Instruction (catéchisme, sermons, direction spirituelle).
- Administration des sacrements, même au péril de leur santé et de leur vie ;
- Visite des malades, afin de les consoler et, en cas de danger, de les préparer à la mort ;
- Assistance spirituelle (par les conseils et avis opportunément donnés) et corporelle (par l'aumône).

2- La petite famille spirituelle : la paroisse.

Les fidèles aimeront tout particulièrement leur paroisse et assisteront de préférence aux offices paroissiaux. C'est là, en effet, qu'ils pourront se tenir au courant de la vie paroissiale, de la marche des œuvres auxquelles leur zèle doit s'intéresser, et de la manière pratique dont ils pourront seconder les efforts de leur curé. Pour mémoire voici ce que disait le catéchisme de Saint Pie X :

Pourquoi l'Église recommande-t-elle aux fidèles d'assister à la Messe paroissiale ?

L'Église recommande aux fidèles d'assister à la Messe paroissiale :

- afin que ceux qui appartiennent à la même paroisse s'unissent pour prier ensemble avec le curé qui est leur chef ;

- afin que les paroissiens participent davantage au saint Sacrifice qui est spécialement appliqué pour eux ;
- afin qu'ils entendent les vérités de l'Évangile que les curés ont l'obligation d'exposer pour eux à la Sainte Messe ;
- afin qu'ils connaissent les prescriptions et les avis qui sont publiés à cette Messe.

NB: le concept de « Messe paroissiale », qui, autrefois, regardait spécialement la paroisse au sens territorial, doit aujourd'hui être entendu au sens plus large de « Messe où l'on a coutume de se rendre ». En effet, les circonstances particulières de nos temps (attachement rituel ou situation géographique) font qu'on ne peut être aujourd'hui absolument tenu de se rendre dans sa paroisse territoriale. Il demeure donc un devoir d'assister, autant que possible, à la Messe de sa communauté, car **si l'on ne peut être sans racine familiale, on ne peut non plus être sans attache paroissiale.**

Abbé Benoît de Giacconi, *f.s.s.p*



HORAIRES POUR LA SEMAINE SAINTE

Archidiocèse de Lyon

Dimanche des Rameaux – 13 avril

- ❖ Messe à la chapelle de la Maison Padre Pio : 8 h30 et 18h30
- ❖ Messe en l'église du Cœur Immaculé de Marie à 10h30 (bénédiction et distribution des rameaux).

Mercredi Saint – 16 avril

- ❖ Bénédiction des enfants après la messe de 9h00, à la Maison Padre Pio.

Jedi Saint – 17 avril

- ❖ Messe Vespérale à 19h30, au Cœur Immaculé de Marie :
 - procession au reposoir, dépouillement des autels.
- ❖ Adoration et confessions jusqu'à minuit.

Vendredi Saint (jeûne et abstinence) – 18 avril

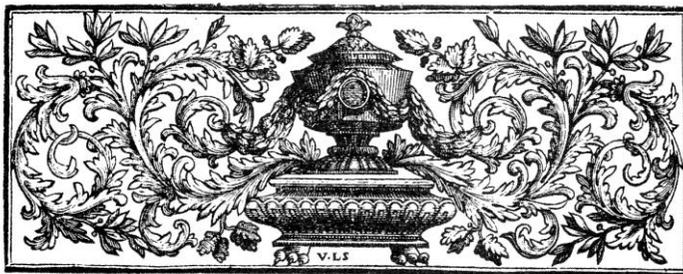
- ❖ 14h00 - 15h00 : permanence de **confessions**, à la Maison Padre Pio.
- ❖ 15h00 : Chemin de Croix solennel, à la Maison Padre Pio.
- ❖ 19h30 : Office solennel de la Croix, au Cœur Immaculé de Marie :
 - grandes oraisons, adoration de la Croix, chant de la Passion de saint Jean.

Samedi Saint – 19 avril

22h00 : Vigile Pascale, au Cœur Immaculé de Marie.

Dimanche de Pâques – 20 avril

- ❖ 08h30 : Messe basse du jour de Pâques, à la Maison Padre Pio.
- ❖ 10h30 : Messe solennelle de la Résurrection, au Cœur Immaculé de Marie.
 - Quête à la sortie de la messe au profit du pèlerinage à Rome des cérémoniaires.
 - A l'issue, bénédiction des œufs de Pâques.
- ❖ 18h00 : Vêpres du jour de Pâques et salut du Très Saint Sacrement, à la Maison Padre Pio. **Pas de Messe à 18h30.**



CARNET DE FAMILLE

Mercredi 12 mars : Naissance, baptême, et naissance au ciel de Xavier Beligné, 3ème enfant d'Adrien et Hélène Beligné. *Saint Xavier, priez pour nous !*

Baptêmes

Sont devenues Enfants de Dieu

- ❖ Victoire de Massia, le samedi 22 mars, en l'église du Cœur Immaculé de Marie.
- ❖ Cléore Colson, le samedi 12 avril, en l'église Saint-Etienne de Taluyers.

Sépulture

Décès le mardi 25 mars, à 81 ans, muni des sacrements de l'Eglise, de Monsieur Michel Contardo. Funérailles célébrées en l'église Saint-Jean-Baptiste de Bourgoin-Jallieu. Michel Contardo fut l'un de nos plus fidèles paroissiens. Membre de la Confraternité Saint-Pierre, il faisait chaque dimanche le déplacement depuis Bourgoin pour venir à la messe, avec son épouse, au Cœur Immaculé de Marie. La messe des Rameaux sera célébrée pour le repos de son âme et pour la consolation de sa famille.

Publication des bans

Il y a promesse de mariage entre :

- ❖ Mademoiselle Pauline Valadji et Monsieur Laurent Tavian, le samedi 26 avril, en l'église Saint-Bruno des Chartreux, à Lyon.
- ❖ Mademoiselle Caroline Hulin et Monsieur Louis de Belleruche, le samedi 2 août 2014.
- ❖ Mademoiselle Camille Best et Monsieur Jonathan Chiappara, le samedi 30 août, en l'église de l'Immaculée Conception, à Lyon.



Annonces régulières

Catéchismes :

- ❖ Pour enfants : de 4 ans à 11 ans, à la Maison Padre Pio, tous les mercredis hors vacances scolaires, de 10h30 à 11h30, à la Maison Padre Pio.
- ❖ Pour les collégiens : de 12 à 15 ans, un vendredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h00 à 19h00, à la Maison Padre Pio. **Prochain cours le vendredi 25 avril.**
- ❖ Pour les lycéens : de 15 à 18 ans, le mercredi de 19h15 à 20h15, à la Maison Padre Pio. Prochains cours les **mercredis 14 mai et 28 mai.**
- ❖ Pour les étudiants et jeunes professionnels avec *Juventutem* :
Prochaine réunion en mai.
- ❖ Pour adultes : un mardi par mois, à 20h30, à la Maison Padre Pio.
Thème de l'année : « Le chrétien dans la cité »
 - **Mardi 22 avril** : *Comment se concrétise la vie sociale du chrétien ?*
 - **Mardi 20 mai** : *Le travail a-t-il une valeur ?*

Premier vendredi du mois :

Le **vendredi 2 mai**, comme tous les premiers vendredis du mois, messe chantée à 19h00, suivie de l'adoration Eucharistique jusqu'à minuit.
Confessions de 20h00 à 21h00.

Enfants de chœur :

- ❖ Répétition le **samedi 17 avril, de 10h30 à 12h00**, en l'église du Cœur Immaculé de Marie, pour le **groupe 2.**

Annonces ponctuelles

Sortie du groupe Senectutem

Le vendredi 11 avril, au Planétarium de Vaulx-en-Velin. Rendez-vous à la messe de 9h à la Maison Padre Pio. Inscriptions auprès de Monsieur et Madame Michel Bouverne.

Rosaire pour la Vie

Rosaire pour la vie, le samedi 19 avril à 10h30 devant la statue du Bienheureux Jean Paul II devant la basilique de Fourvière.

Quête

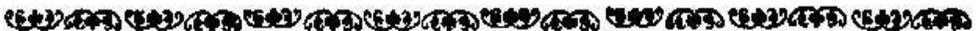
Le dimanche de Pâques, à l'issue de la messe de 10h30, les cérémoniaires de notre groupe d'enfants de chœur quêteront pour financer leur pèlerinage à Rome. Merci de leur faire bon accueil et de les remercier ainsi de la qualité de leur service et de leur engagement.

Horaires de vacances

Du 28 avril au 11 mai, horaires de vacances pour les messes de semaine. Une seule messe par jour : du lundi au vendredi à 18h30 et le samedi à 11h.

Pas de messe à la Maison Padre Pio le Mercredi Saint, 16 avril, à 18h30.

Pas de messe à la Maison Padre Pio le Lundi de Pâques, 21 avril, à 9h00.

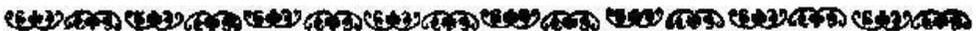


DATES IMPORTANTES

Dimanche 25 mai, cérémonie de communion solennelle au Cœur Immaculé de Marie.

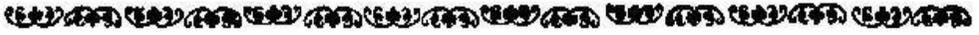
Samedi 14 juin, grande kermesse paroissiale.

Dimanche 22 juin, cérémonie de première communion et fête Dieu.



Veuillez noter le jour de repos hebdomadaire des prêtres de la Maison Padre Pio et ne pas les déranger **sauf extrême urgence** ces jours-là.

- ❖ Monsieur l'abbé Brice Meissonnier : **le lundi.**
- ❖ Monsieur l'abbé Jérôme Lebel : **le mardi.**
- ❖ Monsieur l'abbé Benoît de Giacconi : **le lundi.**



Grand Nettoyage de l'église du Cœur Immaculé de Marie le samedi 19 avril : 9h00 - 12h00

En vue des fêtes de Pâques, grand ménage de l'église du Cœur Immaculé de Marie - qui en a bien besoin !

Nettoyage complet des sols, de la sacristie, réalignement des chaises, préparation de l'autel, des tentures du chœur, etc...

Ce grand nettoyage nécessite l'aide de « gros bras » mais aussi de « petites mains ».

Prière d'apporter aspirateurs, balais, chiffons,...

Merci de signaler - dans la mesure du possible - votre présence à Monsieur l'abbé Brice Meissonnier.



Date

JEUDI
24
AVRIL
9H - 18H

Les trésors de Tante Cotine

Guy Demarle

Lieu

CERCLE
CHARLES PÉGUY
15, RUE SALA - 69002
BELLECOUR

MARCHÉ DE PÂQUES 2014
de l'École Sainte-Jeanne d'Arc

Cuisine - Bijoux - Déco - Confiteries - Cadeaux de Mariage, Baptême, Communion, Fête des Mères...

AIDER LA FRATERNITE SAINT-PIERRE A LYON

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal ⁽¹⁾, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

(1) Soixante six pourcent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi si vous faites aujourd'hui un don de 50 euros pour aider financièrement la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 33 euros. Le don ne vous aura réellement coûté que 17 euros.



AIDER LA FRATERNITE SAINT-PIERRE A LYON

ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de
bien vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €

à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville

CL Lyon VICTOR-HUGO 30002 - Guichet : 01042 - COMPTE : 0000079277F

Clé RIB : 40

Date et signature :



**Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison Padre Pio**

1, chemin de petite Champagne
69340 Francheville

Tél : 04 72 16 96 05 - Fax : 04 72 16 11 69
www.communicantes.fr

POUR JOINDRE LES PRETRES

Abbé Brice Meissonnier - Supérieur

Tél : 04 72 16 11 61 Mobile : 06 60 42 21 79 Courriel : abflorimond@free.fr

Abbé Jérôme Lebel

Tél : 04 72 16 11 62 Mobile : 06 16 94 54 14 Courriel : lebelabbe@aol.com

Abbé Benoît de Giacconi

Tél : 04 72 16 11 63 Mobile : 06 62 28 81 92 Courriel : abdgsp@hotmail.fr



HORAIRES DES MESSES

Dimanches et jours de précepte (*confessions durant les Messes*)

- 08h30 :** Messe basse à la Maison Padre Pio
1, ch. de petite Champagne, 69340 Francheville.
- 10h30 :** Grand'messe au Cœur Immaculé de Marie
34, rue Richelieu, 69100 Villeurbanne.
- 18h30 :** Messe basse à la Maison Padre Pio

En semaine à la Maison Padre Pio

- 9h00 et 18h30 :** du lundi au vendredi (*confessions de 18h00 à 18h25*)
11h00 : le samedi (*confessions de 10h30 à 10h55*)

OFFRANDES DE MESSES

Messe : 16€, Neuvaine : 160€, Trentain grégorien : 530€